

## Auto-moto école PASSION

SARL auto-école RMJ

☎☎☎☎☎☎☎☎☎☎

✉ 34, Rue Jean-Jaurès  
58 000 NEVERS

☎ 03.86.23.98.69

@ [automoto.ecole.passion@gmail.com](mailto:automoto.ecole.passion@gmail.com)

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA MENTION « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

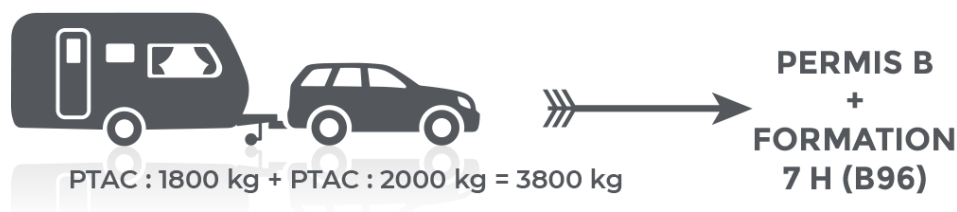
## Catégories de véhicules

Pour **tracter une remorque**, tout est question de PTAC. Ce fameux PTAC, c'est le poids total en charge du véhicule, c'est-à-dire le poids maximal autorisé, ou encore le poids du véhicule et de ce qu'il transporte (personnes, marchandises, etc.).

**Le permis B ou permis voiture suffit pour tracter une remorque jusqu'à 750 kg.**

**Pour les remorques et caravanes de plus de 750 kg, le permis B suffit toujours sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) ne dépasse pas 3 500 kg.**

Somme des PTAC > 3 500 kg et ≤ 4 250 kg



## Conditions d'accès

Il faut être âgé de **18 ans minimum** et être **titulaire du permis B** pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école labellisée.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une **attestation de suivi de la formation pratique qui permettra d'effectuer le renouvellement de votre permis de conduire avec la mention B96.**

Vous pourrez tracter une remorque dès que vous serez en possession de votre nouveau permis.



## ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE

**B96**

*Cette attestation est délivrée en application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.*

L'organisme de formation **Auto-moto école PASSION**

N° SIREN ou SIRET **81120112800014** numéro d'agrément **E1505800040**

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral **03/07/2020** à **Nevers**

Atteste que \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Date d'obtention du permis B \_\_\_\_\_

N° du permis de conduire \_\_\_\_\_

**A suivi les sept heures de formation obligatoire.**

Fait à **NEVERS**, délivrée le \_\_\_\_\_

Signature du bénéficiaire  
de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et  
signature du responsable de l'établissement

**Auto-moto école PASSION**  
34, Rue Jean Jaures  
58000 NEVERS  
Tél. 03.86.23.96.69  
automoto.ecole.passion@gmail.com  
Siret : 81120112800014 - Agr. : E1505800040  
TVA Intra : FR78 81120112 - APE : 8553Z

**Avertissement :**  
Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire un ensemble tel que défini à l'article 1er de l'annexe visé ci-dessus qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

**AUTO-MOTO ÉCOLE PASSION**

34, Rue Jean Jaures 58000 NEVERS - Tél 03.86.23.96.69 - automoto.ecole.passion@gmail.com  
S.A.R.L auto école RMJS 000 € - Siret 81120112800014 - NAF 8553Z - TVA FR78 81120112 - Agrément n° E1505800040 - N° d'organisme de formation 27580078958 - RCS 81120112800014

## Déroulement de la formation

La formation, **d'une durée de 7 heures**, se décompose en deux parties :

- **4 heures hors circulation** alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.
- **3 heures en circulation** pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

**Pendant la formation hors circulation, vous verrez notamment les notions suivantes :**

- La réglementation : les poids et masses, les plaques, les rétroviseurs additionnels, le freinage des remorques, les équipements obligatoires de la remorque
- La signalisation et les règles de circulation spécifiques : la signalisation, l'utilisation des voies, les autres règles
- Le chargement
- L'attelage – dételage
- Les vérifications avant le départ
- La manœuvre d'un ensemble

**Pendant la formation en circulation seront notamment abordés :**

- La maîtrise de l'ensemble : masses et gabarit, rapport vitesse – puissance, risques liés à un chargement mal réparti
- Les angles morts / les portes-à-faux
- Les changements de direction
- La prise en compte des autres usagers
- La communication avec les autres usagers
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt
- Les trajectoires (virages, voies étroites)
- Le partage de la route